L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 OCTOBRE 1890. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Buisson & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office as New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 4 OCTOBRE 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Propriété dans le Cinquième District—Double corps de logis, Nos 247 et 247 1/2 rue St-Philippe, près Claiborne.

PAR LE SHERIF—Lots de terre, avec bâtisses et améliorations, dans les Premier et Deuxième Districts.

COULISSES
— DU —
BOULANGISME.

Les départs du général.

LE PREMIER DÉPART.

(Extrait du *Figaro*.)

On ne connaît qu'un départ du général Boulanger, et encore le connaît-on fort mal. On sait qu'il prit le train le 1er avril en compagnie de Mme X....., qu'il acheta des oranges au moment où la locomotive allait se mettre en marche, et qu'il débarqua à Bruxelles, à l'hôtel Mengelle, sous le nom de M. Bruno.

Nous raconterons ce qui se passa dans la coulisse avant cette fuite définitive. Mais il faut commencer par le récit du premier départ.

Il eut lieu le 14 mars. Rien ne le faisait prévoir. Le général semblait s'amuser fort des avis alarmants que lui faisait donner M. Constans par les agents qui pullulaient rue Dumont-d'Urville.

C'est en effet le gouvernement qui voulut que son ennemi s'échappât; c'est lui qui eut l'habileté de l'amener à commettre cette faute capitale de s'en aller au plus fort du combat, quand il ne restait plus à opérer au régime, pour qu'il s'écroulât, qu'une dernière poussée.

On ne débattait pas, dans le monde opportuniste et radical, un débat contradictoire devant la haute Cour.

Qu'en résulterait-il?

D'abord ceci: le procès eut chose décidée, les armes masquaient à l'accusation. Elle n'avait pas même le semblant de preuves qu'elle se procura plus tard par la saisie de la cantine chez la mercière de la rue des Abbesses.

Donc il valait mieux que le général fût en fuite et jugé par contumace. En se dérobant, il tirait le gouvernement d'une grosse difficulté, celle où il serait trouvé d'étendre le procès, d'y condamner au moins une dizaine d'inculpés.

Le général n'aurait pas comparu seul devant la haute Cour. Il est hors de doute que MM. Laguerre, Naquet, Thibaud, Laisant, Déroulède et peut-être quelques autres, sans parler, bien entendu, de MM. Rochefort et Dillon, l'auraient accompagné.

Un tel procès eût causé une grande sensation. Les accusés se défendant eux-mêmes auraient mis à néant presque toutes les charges élevées contre eux.

L'iniquité de la justice publique frappant des hommes qui se seraient brave ment défendus aurait apparu avec plus d'éclat après un grand débat entre M. de Beaurepaire et tant d'accusés éloquents.

Il y avait donc tout intérêt à faire partir le général. Lui hors de France, n'était-le grande puissance de séduction personnelle qu'il exerçait annihilée. Il ne pourrait plus lui même faire sa propagande. La direction du parti passerait aux mains des lieutenants, qui, malgré tout leur talent et toute leur activité, ne suppléeraient pas entièrement le chef.

L'éclipse du général au moment critique devrait encore, pensait M. Constans, démoraliser ses partisans. La légende serait atténuée.

Malgré tous les inconvénients du débat contradictoire, le gouvernement, qui jouait sa dernière partie, s'y serait sans doute résigné. Ce qui se passa après la démission de M. Bouchez, en est la preuve.

C'était encore une mauvaise affaire pour le ministère que cette retraite du procureur général refusant de requérir contre le général Boulanger.

Une accusation devant laquelle la conscience pourtant antiboulangiste de M. Bouchez se révoltait passait pour une fausse et calomnieuse accusation.

Mais le vin était tiré, il fallait le boire. Après la démission de M. Bouchez, on appela M. de Beaurepaire qui, lui, n'hésita pas, et sur de simples présomptions demanda que la haute Cour fût réunie.

L'intérêt du gouvernement était de se débarrasser du général Boulanger et de ses amis, du plus grand nombre possible de ses amis. A la rigueur, et si on n'avait pas pu faire autrement, on les eût livrés à la justice politique du Sénat. Mais le mieux était de les faire s'exiler eux-mêmes.

On chercha à effrayer et le général et les plus compromis de ses lieutenants. On aurait désiré que outre Rochefort et Dillon, MM. Naquet, Laguerre, Laisant, Déroulède, Thébaud prissent le train de Bruxelles.

Nous conterons en détails les tentatives faites pour les pousser hors de France.

Elles échouèrent. S'ils eussent écouté les conseils d'une, par la voix d'amis trop vite effrayés, la police leur fit donner, ils auraient été enveloppés dans l'accusation de M. de Beaurepaire et aujourd'hui ils seraient proscrits comme leurs amis.

Si, avant le 14 mars, le général ne s'était ouvert à personne de son projet de mettre la frontière entre lui et ses ennemis, on avait avant cette date, et depuis le chute du cabinet Floquet, envisagé dans l'état-major du parti l'éventualité d'une poursuite devant la haute Cour. Comme on le verra par la suite de ces récits, l'avis de tous les boulangistes avait été que le général devrait demeurer en France et regarder en face ses ennemis.

Au contraire, tous avaient jugé que Rochefort et Dillon avaient le devoir de se mettre à l'abri.

Rochefort en prison, c'eût été l'*Intransigeant* démantelé; une des plus grandes forces du parti détruite par conséquent.

Quant à Dillon, dans leur ignorance des sources de l'argent, les républicains qui entouraient le général pensaient que c'étaient le comte et ses amis qui fournissaient au parti ses subsides. Sa liberté de leur paraissait donc pas moins nécessaire que celle du grand journaliste de l'*Intransigeant*.

Un jour de mars 1889, avant le premier départ du général, M. Naquet, sortant avec Rochefort de dîner chez M. Laisant, lui dit: "Rochefort, il faudra bientôt que vous partiez pour nous garder l'*Intransigeant*, car s'ils vous arrêtent, ils vous mettront au secret et ne vous permettront pas, du fond de votre cellule, de le maintenir, tous les jours, à 250,000 exemplaires."

Tel était l'état d'esprit des boulangistes du grand état-major. Avant bien peu opinions étaient celle de tous, dans tous les rangs du parti. Et jamais elle ne varia.

Dans les démarches faites pour décider le général à rentrer en France, il ne fut jamais question de ramener Rochefort, dont la plume irremplaçable est une arme que l'on ne saurait, dans son parti, de propos délibéré, laisser briser.

Malheureusement pour le boulangisme et pour le général, les avis raisonnables ne prévalurent pas.

Boulanger partit donc pour la première fois le 14 mars 1889.

La veille, après la séance où le Sénat avait voté l'autorisation des poursuites contre M. Naquet, impliqué dans l'affaire de la Ligue des Patriotes, il était allé le soir en visite chez Mme la duchesse d'Uzès. Incidemment il avait parlé des bruits d'arrestation qui couraient. Il avait montré, à ce propos, une gaieté qui avait paru forcée.

La duchesse en avait même fait la remarque au marquis de Breteuil, qui lui aussi trouvait que la bonne humeur exubérante n'était pas naturelle dans un moment si critique.

Plus préoccupé, il eût paru plus calme. Mais ni la duchesse ni le marquis ne soupçonnèrent qu'il dût partir le lendemain.

La Chambre, après le Sénat, avait été saisie par M. Bouchez, procureur général, d'une demande d'autorisation de poursuites contre des députés. Celle-là visait MM. Laguerre, Laisant et Turquet.

L'examen de cette demande était à l'ordre du jour du 14.

Vers dix heures, le matin de ce jour, le comte Dillon alla chez M. Naquet et lui dit, après les banalités d'usage:

—La situation est grave, très grave. Le général va être arrêté. Le procès fait à la Ligue des Patriotes n'est qu'un premier pas fait sur nous. En agissant, le gouvernement va sentir son audace grandir. Il faut mettre le chef à l'abri, il faut que le général parte. Qu'en pensez-vous?

—Je pense, répondit M. Naquet, que le général doit tout braver, rester quand même. Car s'il part, nous sommes perdus.

—Je ne suis pas de votre avis. Une armée ne combat pas sans chef.

—Mais voulez-vous venir chez le général, mon cher vice-président? ajouta le comte.

Ils partirent ensemble.

* * *

Le général était seul. On ne peut pas dire qu'il discuta avec M. Naquet. La discussion eut lieu entre ce dernier et M. Dillon, en sa présence.

A son attitude, M. Naquet devina qu'il était décidé, que, quoi qu'il pût dire, le général s'en irait. Il n'en parla pas moins comme il sait parler, avec éloquence et chaleur.

—Pourquoi ce départ? On n'oserait pas arrêter l'élu de Paris. Mais si on osait, quel effet sur l'opinion publique! Le général en prison verrait doubler sa popularité. On le calomnierait, on le salirait. Mais l'opinion se refuserait à accepter les calomnies contre un homme malheureux, contre un prisonnier, victime de la haine et de la peur d'un gouvernement détesté.

Le départ! Mais ce serait une folie.... Le général avait une légende de bravoure et de crânerie. Et à la première menace, il fuirait! Il n'aurait été superbe et arrogant que dans le triomphe.... C'était impossible.

Le général ne perdrait pas la partie au moment de la gagner, en commettant cette irréparable faute. On sort de prison plus facilement qu'on revient d'exil.

Dillon répondait avec mauvaise humeur par l'argument qu'il avait déjà formulé: Que deviendrait l'armée sans le chef?

C'était tout perdre que de vouloir conserver prisonnier le général. Puis, ne le tirerait-on pas en prison? Les gens du pouvoir étaient capables de tout.

Naquet répliquait que c'était là de vaines chimériques, que le général serait protégé par la sympathie farouche du public, qu'à la première indisposition, la France crierait à l'empoisonnement, que jamais on n'oserait commettre ce crime, même sur un prisonnier.

Et toujours, pendant que le général, à son habitude, arpentait à grands pas son cabinet de travail, M. Dillon répétait, sous des formes variées, son fameux raisonnement de l'impossibilité pour des soldats de laisser mourir leur chef.

M. Naquet se retournait vers le général pour trouver dans son regard une approbation, pour y lire un encouragement. Il n'y voyait rien, rien que de l'impatience mal dissimulée.

La résolution était prise.

* * *

A la fin, le général se mit à parler. "Ses raisons pour et contre étaient graves. Il n'avait encore rien décidé. Mais s'il partait il voulait être seul. Naquet ne pouvait pas lui refuser une lettre par laquelle il lui donnerait le conseil de partir. Il fallait que les conseillers politiques les plus autorisés du parti convinssent de leur responsabilité devant le pays que le général accomplirait en échappant à ses ennemis."

M. Naquet hésita.... mais il céda. Quels regrets il en eut plus tard!

—Mon général, je ne puis pas vous refuser ce que vous me demandez. Mais je vous en conjure, ne partez pas.

—Mais je ne pars pas encore, croyez-le bien. Il faut pourtant être prêt à tout événement.

M. Naquet s'assit alors à la grande table chargée de lettres et de papiers, à cette table que tant de milliers de braves gens enthousiastes de la République ont vue, au temps où il y avait rue Dumont-d'Urville des pèlerinages, et il écrivit cette lettre:

Paris, le 14 mars 1889.

Mon général,

En présence de l'attitude des parlementaires aux abois, prêts à tout, même à un attentat contre votre personne, pour lutter contre le nouveau tribunal du suffrage universel, je vous engage instamment à quitter momentanément la France.

Vous êtes le chef de notre parti, et votre devoir de chef vous impose de ne pas nous laisser sans direction. Le salut de la République exige votre départ.

Recevez, mon général, l'expression de mon dévouement absolu.

A. NAQUET.
Vice-président du Comité républicain national.

Le général lut cette lettre, la mit dans la poche de son veston et dit: "C'est égal, de tels événements crèent de rudes liens d'amitié entre ceux qui y sont mêlés. Ça ne s'oublie pas." Puis il embrassa avec une émotion non feinte ce malheureux M. Naquet qui, par une condescendance dont il s'est fait depuis d'amer reproches, venait de signer son consentement au suicide de son parti et de se charger en apparence d'une responsabilité qui ne devait pas lui incomber.

Le comte Dillon et M. Naquet sortirent du cabinet, puis de l'hôtel. Il était près de midi.

En remontant en voiture, M. Dillon s'aperçut qu'il n'avait plus son porte-cigares.

—Je l'ai laissé sur votre cheminée. Voulez-vous me permettre de vous accompagner pour le reprendre?

—Avec plaisir.

M. Naquet, arrivé chez lui, remit le porte-cigares au comte qui, pris d'attendrissement—ce qui lui arrivait souvent—lui dit: "Après ce que vous venez de faire, mon cher vice-président, vous avez en moi un frère. Permettez-moi de vous embrasser."

Et il embrassa M. Naquet, qui décidément était dans un jour de bonheur.

* * *

M. Naquet et le comte Dillon venaient à peine de sortir quand MM. Laisant, Laguerre et Turquet entrèrent chez le général. Il les avait invités à déjeuner et devait se rendre à la Chambre avec eux, pour assister à la discussion de la demande en autorisation de poursuites, déposée contre eux par le procureur général.

Pendant le déjeuner, le général se montra à son ordre ordinaire. Cependant il laissait deviner des préoccupations. Mais ses convives ne s'en étonnèrent pas.

Les événements ne portaient pas précisément à la gaieté.

En voiture, quand on se rendit à la Chambre, un silence régna.

Laguerre, qui devait répondre au rapporteur de la Commission des poursuites, pensait à son discours. En arrivant près du palais, le général tira de sa poche la lettre que M. Naquet lui avait remise et, après la leur avoir fait lire, il leur dit:

—Je vous demande de m'en écrire un semblable....

—Ah! Si M. Laguerre.

—Ces gens là sont capables de tout, dit M. Laisant.

On était arrivé. On n'eut plus le temps de parler.

La séance fut ouverte. M. Laguerre monta à la tribune et s'expliqua sur la demande de poursuites.

Après un discours qui dura plus d'une heure au milieu des fureurs de la majorité, il remonta à son banc à côté du général Boulanger.

Aussitôt Laisant lui tendit une lettre.

—Voici ce que je viens d'écrire au général, dit il, en face de gens capables de l'assassiner, je n'ai pu lui refuser de me solidariser avec lui. Voici la lettre de M. Laisant:

Paris, le 14 mars 1889.

Mon général, mon cher ami,

Au moment où, sous le coup des poursuites votées par la Chambre, je vais peut-être me trouver en état d'arrestation dès ce soir, j'ai le droit et le devoir de vous parler avec une absolue franchise.

Vous savez à quel point j'ai toujours écouté avec déférence vos conseils qui est été constamment ceux d'un homme de cœur, d'un patriote et d'un bon républicain.

Aujourd'hui, passez moi l'expression, je viens, si j'ai si le droit, vous adresser une sommation, au nom de la cause sacrée que nous défendons l'un et l'autre, dont vous êtes le chef populaire et autorisé.

Je suis prévenu que le gouvernement de la République parlementaire, décidé à fouler aux pieds jusqu'aux apparences de la légalité, se propose de vous faire mettre en arrestation à bref délai pour vous déférer ensuite à je ne sais quelle juridiction.

Votre devoir est de vous dérober à ce piège. C'est un acte de courage civil que je vous impose. S'il ne s'agissait que de votre personne, si vous n'aviez à risquer que votre vie et votre liberté, ce serait chose facile pour un homme tel que vous; mais vous ne vous appartenez pas. C'est le parti républicain national qui est en cause et que les misérables qui nous gouvernent, prêts à aller jusqu'au crime, veulent frapper à la tête et au cœur en vous atteignant.

Partez donc, je le répète; dérobez vous au piège qui est tendu à votre parti par la lâcheté des parlementaires.

A bientôt, mon général, c'est-à-dire au jour de la délivrance de notre pays.

A vous de cœur.

LAISANT,
Député de la Seine.

M. Laguerre lut attentivement cette lettre. Puis à son tour il écrivit, sur son papier même de député, les lignes suivantes:

Paris, 14 mars 89.

Mon bien cher ami,

Laisant me communique ses renseignements et la lettre qu'il vous adresse. Je m'associe bien vivement aux sentiments et au désir qu'il vous exprime.

Écoutez, je vous en prie, les conseils de vos amis fidèles et dévoués.

Tout votre

GEORGES LAGUERRE.

Cela fait, il se retourna vers le général:

—Voici, mon général.

Celui-ci aussitôt s'éclipsa. Sa voiture l'attendait dans la rue de l'Université. Le soir même, il prenait le train sans prévenir personne.

Les dames admirent la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pour la lustre brillant qu'elle donne à leurs cheveux. Elle rétablit la couleur, active la croissance.

LOUISIANE.

L'Entreprise, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 27 septembre:

M. Ch. Ballejo, de la Nouvelle-Orléans, était, ici, en visite, la semaine dernière; il est allé couper, dans un champ de cannes de 27 acres, chez M. Ch. Perry, au-dessous de la Nouvelle-Ibérie, six tiges de cannes qu'il a emportées en ville. Elles avaient 10 pieds 4 pouces de haut et pesaient 50 livres et demie. Ce champ est, assurément, un des plus beaux que nous ayons rencontrés que vous tire de l'emploi judicieux des engrais. On y avait jeté 400 livres de graine de coton. La dépense a été largement remplacée par l'augmentation dans le tonnage.

—Dans la paroisse Ste-Marie on s'attend à de magnifiques résultats de la diffusion, sur Des Lignes, au capt. John Pharr et au col. Louis Clark. On en espère autant de l'usine Centrale Caffery.

—Dans la paroisse St-Landry, M. T. C. Gibbons, l'ingénieur, de Washington, ainsi que son frère Ernest, exercent leurs talents sur l'habitation Boagni. Ils y ont une presse hydraulique, un brûleur de bagasse et des chaudières, qui feront une bonne et rapide besogne pendant la roulaison qui va commencer sous l'inspection de l'habile M. J. H. Humble.

—Sur les terrains inondés, le long de la rivière Rouge, on a, après le retrait des eaux, semé du coton qui est bien venu et donnera une bonne demi-récolte.

Il est du devoir de l'administration de diminuer les taxes des propriétaires et tenanciers des terres dévastées.

—Les pluies qui tombent continuellement, dans cette région, ont fait beaucoup de bien à la canne, mais la récolte de coton et du maïs a été trop souvent interrompue.

—Partout, les moulins à coton fonctionnent. Le textile est humide, cela est vrai, mais les planteurs ont soin de le faire sécher avant de l'envoyer au moulin.

—Sur le Bayou Bœuf, il y a de superbes champs de cannes, spécialement sur les propriétés Barbreck et St-Peter. L'augmentation, dans le tonnage, sera remarquable.

—L'habitation de MM. Lyle et Knoll, près d'Eola, a commencé la cueillette. Les propriétaires ont un outillage tout à fait moderne et de magnifiques attelages; ils feront, cette année, 175 balles de coton.

—La riche propriété de T. F. Smith —l'habitation Greenwood, au-dessus de Cheneyville—est admirablement aménagée; aussi le maïs y est-il parfaitement venu; il a donné un beau rendement.

Quant à la cueillette, qui se continue, en ce moment, avec succès, elle donnera 300 balles.

Nous en dirons autant de la récolte de M. Dejean, dont la propriété est située juste au-dessous d'Opelousas.

—Le moulin à coton de M. J. B. Bergeron, à Arnaudville, fait merveille. Les balles qu'il expédie, sont belles, et le coton est d'une rare propreté.

Le Herald, Hahnville, paroisse St-Charles, du 27 septembre:

Il y a quelque temps, M. H. Gilbert a acheté un terrain considérable dans le domaine Watkins, paroisse Calcasieu, $5 l'acre. Il a semé, l'an dernier, 315 acres en riz, variété Honduras. Il s'est fié à l'irrigation naturelle et n'a pas fait l'emploi de la pompe. Le résultat est étonnant; il donne une haute idée de la fécondité de la basse Louisiane. Le riz a cinq pieds et demi de haut et a très bien épié. La poussé a été abondante et uniforme. Qu'on juge de l'excellence de la spéculation faite par M. Gilbert. A $5 l'acre, les 315 acres ont dû lui coûter $1,575. Le coût de la culture, de la moisson ainsi que du battage, s'élève à $4,500. On évalue le rendement, par acre, à 20 barils, soit 6,300 barils pour le tout. A $4 le baril, la récolte lui rapportera $25,200—ce qui lui laisse un bénéfice net de $19,125. Cela a l'air d'un rêve; ce n'est qu'une réalité.

Le Sentinelle, Rayne, paroisse Acadie, du 27 septembre:

Notre moulin à riz a travaillé, toute cette semaine, avec une grande activité. Nos récoltes de cette année se réalisent bien au-dessus de nos prévisions. Le riz que nous avons eues, dernièrement, vont en retarder la coupe et l'arrivée.

Plusieurs fermiers—nous devons le dire—ont apporté, ici, un riz qui ne se conserverà certainement pas au moins tant il est humide. Fermiers, si vous voulez obtenir un prix convenable de votre riz, ne le coupez pas quand il est encore vert; et laissez sécher, avant de le battre; attendez les temps secs, vous ne farez qu'y gagner.

—Il se fait loi de grands achats de bois—ce qui prouve que nos cultivateurs ont fait de bonnes récoltes.

L'Abbeville, Lafayette, paroisse Lafayette, du 27 septembre:

Ceux de nos concitoyens qui s'étaient chargés de former, ici, une Chambre de Commerce, en ont abandonné l'idée. Si ce que l'on nous dit est vrai, nous le regrettons. Une Chambre de commerce, établie sur un bon pied et bien dirigée, rendrait de grands services aux planteurs. Elle connaîtrait, toujours exactement, les prix du marché et en avertirait facilement les producteurs; Elle leur indiquerait le moment le plus favorable pour faire leurs expéditions. Elle pourrait, beaucoup mieux que les particuliers, régler les prix du fret avec les Compagnies de transport et obtenir des réductions. Nous pourrions ainsi nous épargner, chaque année, des milliers de dollars. Que de produits restent entre les mains du cultivateur, ou bien se placent dans des conditions désavantageuses, parce que le moyen de communication manque, ou parce que le moment de l'expédition a été mal choisi!

Le Bulletin, Markaville, paroisse Avoyelles, du 27 octobre:

Bunkie s'améliore lentement; mais constamment; il s'y fait des affaires considérables. Bientôt cette localité sera placée au premier rang de celles qui font le plus de progrès dans l'Etat.

Le Democrat, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 27 septembre:

Nos fermiers se plaignent, généralement, de l'excès des pluies. Le fait est qu'il est tombé de l'eau constamment; les chemins en souffrent beaucoup, et la cueillette encore davantage.

—A Loreauville, les moulins à coton paient $28, les 1,000 livres; ici, les prix sont de $25. L'an dernier, ils avaient atteint le chiffre de $30. Cette élévation des prix était due à la faiblesse de la récolte. Le texte n'arrive pas en assez grande quantité sur le marché; nos acheteurs de coton devraient s'enquérir de la cause de ce retard, pour appliquer, le plus tôt possible, le remède au mal. S'il faut l'attribuer au mauvais état des chemins; si c'est la raison qui porte les cultivateurs de coton et des autres produits, à faire leurs expéditions ailleurs, il est du devoir des intéressés d'agiter la question et de forcer nos autorités à réparer convenablement les routes, à les remettre en bon état.

Il est de fait que Loreauville a expédié, cette année plus de 300 balles, tandis qu'il en est parti, d'ici, moins de 100 C'est ce qui explique la différence dans les prix de la graine de coton. Cela n'a pas besoin de longs commentaires.

Le Times, Shreveport, paroisse Caddo, du 28 septembre:

Dans moins d'un mois, l'association de la Foire agricole de la paroisse Claiborne ouvrira ses portes. Le siège en est à Homer. Toute la population du nord de la Louisiane se fera un devoir de s'y rendre. La Foire commence le 21 courant et dures jusqu'au 25, inclusivement. Voilà des mois que l'association fait de grande préparatifs. L'exhibition sera de premier ordre. Outre l'attrait qu'offre l'exposition des produits de la terre, il y aura mille objets intéressants à examiner. En réalité, la paroisse Claiborne est une des plus prospères de l'Etat, et l'on y verra une réunion des plus beaux types d'animaux qu'il y ait dans le Sud.

On dit beaucoup de bien des courses qui doivent avoir lieu; elles attireront la foule. La population de Shreveport prend intérêt à tout ce qui peut développer les ressources du nord de notre Etat Elle sait que c'est le seul moyen d'attirer à nous le capital et l'immigration; aussi plusieurs des principales ne sont-elles empressées de se procurer un terrain à la foire d'Homer, et d'y exposer leurs plus belles marchandises. Nous encourageons nos concitoyens à aller visiter Homer.

Le Weekly Louisiana Review, Nouvelle-Orléans, du 1er octobre:

Un mass meeting des citoyens de la paroisse Lafourche a eu lieu, la semaine dernière, pour protester contre la taxe de levée du bassin de l'Atchafalaya. Le meeting a déclaré qu'il fallait résister jusqu'au bout, à la mesure qu'il considère comme injuste et tyrannique. Les habitants de la rive droite du bayou, audessous de Thibodaux, disent que leurs terres ne sont jamais exposées au danger par les crevasses. La mise en vigueur de l'ordonnance leur semble cruelle et arbitraire.

—Les terrains de Chautauqua, paroisse Lincoln, viennent d'être mis en bon état. L'établissement s'orne, s'embellit; bientôt, les Louisianais seront fiers de posséder un aussi élégant rendez vous pour ceux qui aiment la retraite et l'étude.

On se plaint beaucoup, dans la paroisse, des progrès d'une fièvre lente qui a, souvent, des suites fatales.

Les planteurs apportent, maintenant une grande attention à l'élevage des animaux—de ceux de trait, spécialement.

La paroisse pourra bientôt fournir de magnifiques mulets.

Ruston va avoir des chemins de fer urbains; une Compagnie s'est formée à cet effet.

—*Le Protector*, de la paroisse Plaquemines, nous annonce que les travaux du chemin de fer de New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle marchent rapidement. Il sera achevé dans peu de temps; on pose 4,000 pieds de rails par jour; les rails sont en acier et l'on tire les traverses en bois de la paroisse même.

On va reconstruire de nouvelles levées, devant les propriétés Ragas et Martin; les autres seront toutes réparées et consolidées.

—On va construire, dans la paroisse Rapides, à douze milles d'Alexandrie, la plus grande usine de la Louisiane. C'est M. J. W. Pollock, de l'Iowa, qui en est l'entrepreneur. M. Pollock possède, dans ces parages, de vastes pinières qu'il a l'intention d'exploiter.

L'ingénieur-assistant d'Etat — M. F. M. Kerr était dans la paroisse Rapides, la semaine dernière, en tournée d'inspection des levées. Il a assisté au meeting du Bureau des levées de la Rivière Rouge, de l'Atchafalaya, et de Bayou Bœuf. Il y a été fait des contrats pour la reconstruction de plusieurs levées.

Dans la paroisse Avoyelles, les contrats ont été accordés à MM. F. M. Pavey et J. B. Perkins.

Les moyens d'expédition se sont singulièrement améliorés à Alexandrie.

L'établissement d'un magnifique quai par la "Southern Pacific Co." n'y a pas peu contribué.

La compagnie de briqueterie d'Alexandrie fait, en ce moment, de grandes affaires; elle n'a pas fourni moins de 220,000 briques, la semaine dernière.

—Le *Messager*, de St-Martinville, paroisse St-Martin, rapporte que la récolte des patates douces a manqué.

Quant au foin et au coton, ils ont été endommagés par les pluies continuelles.

—Dans la paroisse St-Landry, la construction de la filature de coton de la rivière Cortableau est commencée. Les maçons et les tailleurs sont arrivés sur les lieux, et Farchitecte, M. Thos. Sully, est déjà à l'œuvre. Toute la population de Washington est enthousiasmée du succès de l'entreprise.

—Le recensement de la population d'Opelousas, accusa, d'après les chiffres des énumérateurs des Etats-Unis, une diminution de 200 personnes en 1890, sur le recensement de 1880.

Le Courrier de la paroisse demande que l'on reprenne l'opération.

On constraint, en ce moment, une route qui va d'Opelousas jusqu'à Prudhomme City.

—Dans la paroisse Tangipahoa, la localité de Hammond a envoyé ses plus beaux produits à l'exposition du Palais de mai, de Sioux City.

Le moulin à coton de Hammond, sous la direction du juge Deegne, est déjà en pleine activité. La première balle pesée au "gin" pesait plus de 550 livres; elle provenait du champ de Mme Mary Anderson.

Le *Leader*, de Hammond, annonce, avec fierté, que la population de cette localité s'est grossie de 1000 âmes, depuis trois ans, et tout indique que le même mouvement continuera, dans les trois années qui suivront, s'il ne fait pas plus de progrès encore.

—La *Gazette*, de Farmerville, paroisse Union, nous annonce que les pluies récentes ont endommagé les récoltes.

Les citoyens de Farmerville songent à obtenir un nouveau chemin de fer au moyen de la consolidation du "Southern Arkansas" et du "Monroe et Arkansas."

Un certain nombre de fermiers de la paroisse Union vont inaugurer un système de travail blanc, sur leurs habitations.

Cette mesure, disent-ils, transformera leur paroisse, en doublera la production et la richesse.

—Le *Democrat*, de la paroisse Winn, dit que les ingénieurs du chemin de fer Watkins, sont campés à Saddie Bayou, se dirigeant, peu à peu, vers Winnfield. La Compagnie a acheté la propriété de M. J. W. Abel.

—Le *Times*, de Shreveport, paroisse Caddo, dit que les nouveaux cars électriques du chemin de fer de ceinture ont été l'objet d'un essai, en grand, la semaine dernière. De l'aveu unanime des témoins, ce succès est complet. C'est, incontestablement, la plus grande entreprise qui ait été tentée et menée à bonne fin, à Shreveport; elle sera d'un excellent rapport—personne n'en doute.

La semaine prochaine, tout le circuit sera achevé; les "cars" marcheront, dès lors, depuis la première heure, le matin, jusqu'à minuit.

—Bâton Rouge, la capitale de l'Etat, a maintenant une population de 11,273 âmes, établie dans les limites de la corporation. Elle a, par conséquent, droit à un grand bureau de poste central, qui sera inauguré prochainement.

DALIER.—Décédé, hier, à 2 1/2 heures de l'après-midi, JEAN MARIE DALIER natif de Bonnefon, Canton de Trie, Hautes Pyrénées, France, âgé de 34 ans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à ses funérailles qui auront lieu ce matin, samedi 4 octobre, à 10 heures. Le convoi funèbre partira de sa dernière demeure, rue Hancock, entre Jamesville et Levée.

De la part de sa veuve et de ses frères.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier, à 2 1/2 heures P. M. à l'âge de 34 ans, le sociétaire JEAN MARIE DALIER natif de Bonnefon, canton de Trie, Hautes Pyrénées. MM. les Sociétaires, et spécialement ceux de la catégorie du mois d'octobre, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Hancock, entre Jamesville et Levée.

Par ordre du Président, JOS. BAYLE,
L. SIMON, Secrétaire. 4 oct—1f

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre à la mémoire de Dame VIRGINIE EULALIE GAIENNIÉ, veuve de J. VICTOR VALLOIS, sera dite à l'Eglise de l'Immaculée Conception, lundi, le 6 octobre, à 7 heures A. M. 30 sept au 6 oct inc

TO-KALON.

Vins rouges, Sauternes et Reslingues, vins Mâcon Tokay, Angelica, Muscatelle, Blackberry Brandy, Porte, Sherry, Claret et de brandy fait avec le raisin pur, supérieur et par excellence, venant directement du vignoble de H. W. Crabb, Oakville, comté Napa California.

Faut H. Tormenski, Sole Agent
129 rue Royale, coin Toulouse
Sample Room No 67 1/2 rue Carondelet, entre Perdido.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Orléans—Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1890—A une réunion spéciale du Bureau d'administration, tenue ce jour, un dividende de Deux (2 0/0) pour cent sur le fonds capital a été déclaré, à prendre des profits des trois derniers mois, payable sur demande de 9 heures A. M. à 1 heure P. M. tous les jours.

F. COUGOT,
4 oct—5f Secrétaire.

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans
Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1890.

En vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Mardi, quatrième jour de novembre A. D. 1890,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, JEAN MARIE DALIER nauf de Bonnefon, Canton de Trie, Hautes Pyrénées, France, âgé de 34 ans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à ses funérailles qui auront lieu ce matin, samedi 4 octobre, à 10 heures. Le convoi funèbre partira de sa dernière demeure, rue Hancock, entre Jamesville et Levée.

De la part de sa veuve et de ses frères.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier, à 2 1/2 heures P. M. à l'âge de 34 ans, le sociétaire JEAN MARIE DALIER natif de Bonnefon, canton de Trie, Hautes Pyrénées. MM. les Sociétaires, et spécialement ceux de la catégorie du mois d'octobre, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Hancock, entre Jamesville et Levée.

Par ordre du Président, JOS. BAYLE,
L. SIMON, Secrétaire. 4 oct—1f

O. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne
24 oct—3m—4jm mer ven

Mme J. DEJAN,
GRAND MAGASIN DE MEUBLES,
Coin Dauphine et Quartier,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Le stock de Mme Déjan comprend toute espèce de meubles, fabriqués avec le plus grand soin et tous très élégants. Il se compose de toutes les sortes :
ACAJOU, BOIS DE ROSE, NOYER, ETC.,
Elle a aussi un grand et magnifique assortiment de
NATTES, RUGS, VOITURES POUR ENFANTS, ETC.
Invitation au public de venir examiner le stock et de s'informer des prix qui sont très modérés
2 nov—1an

LES MEILLEURS PIANOS ET AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS
PHILIP WERLEIN,
La plus ancienne des maisons de Musique connues et populaires,
185 rue du Canal.
Pianos, Orgues vendus pour du comptant ou payables mensuellement, loués, réparés, accordés, échangés. Marbeck mis à l'épreuve et recommandé. Pianos Weber, Mason & Hamlin, Stock, Kroeger, James & Holmstrom, Kartenaker, Ivers & Pond, Hale, Wesser, Cable, Kimball. Instruments et articles de musique de tous genres.
Le public est cordialement invité à venir visiter le cœur de musique de la ville. Rappelez-vous
PHILIP WERLEIN, 187 CANAL.
19 nov—

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.
Surtout fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE
Montres,
Pendules,
Argenterie,
Bijouterie,
Diamants,
Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept—3m 1an

TAPIS DE LEVY
La maison de tapis la mieux assortie de la ville. Nous tenons un stock complet et variés et occupons une partie du magasin de Chaussures Et le Rouge à l'angle de la rue du Canal et du Passage de la Bourse. Le 1 Septembre nous transférons notre magasin à notre nouveau local No 122 rue du Canal, et afin d'avoir le moins de marchandise possible à transporter nous offrons notre stock entier à même meilleur marché que précédemment et invitons le public à venir examiner avant de faire ses achats ailleurs.
LEOPOLD LEVY,
Marchand de Tapis, Nattes, Linoleums, Toiles cirées, Stores pour fenêtres